

Lettre ouverte au Président de la République en faveur de la réouverture des discothèques le 30 juin 2021

Jeudi 3 juin 2021

Monsieur le Président de la République,

Cela fait plus de 15 mois que les discothèques en France sont fermées administrativement et que les patrons et les 23 000 salariés sont en activité partielle forcée.

Vous avez annoncé le 29 avril 2021 un plan de réouverture pour retrouver une vie normale, l'ensemble des secteurs d'activité a été évoqué, sauf celui des discothèques.

Si nous comprenons que les caractéristiques de notre activité expliquent un calendrier de réouverture décalée, **nous ne pouvons comprendre que notre activité, la danse, puisse se faire partout à partir du 30 juin (concerts, mariages), sauf dans nos établissements**

Au-delà du travail effectué par les organisations professionnelles depuis des mois autour d'un protocole sanitaire pour une réouverture la plus sécurisée possible pour nos clients et nos salariés, nous souhaitons vous rappeler que :

Nos établissements sont, par nature, des lieux plus sécurisés que les autres ERP déjà ouverts

- **Ventilés** : obligation d'avoir des systèmes de désenfumage qui renouvellent intégralement l'air de nos établissements toutes les huit à dix minutes.
- **Sécurisés** : soumis à des contraintes réglementaires de sécurité incendie draconienne.
- **Encadrement de l'espace public** assuré par nos 10 000 agents de sécurité privée venant se rajouter aux agents de police-secours travaillant sur la même tranche horaire 21h - 5h du matin.

Nos établissements sont des lieux de prévention auprès de notre jeunesse

- Sur les questions des maladies sexuellement transmissibles, la consommation de drogue, les problèmes liés à l'alcoolisation massive ou encore l'encadrement de ces soirées par des professionnels.

Nos établissements ont un rôle social pour la population et tout particulièrement pour les jeunes pour leur permettre de s'amuser dans un lieu et un cadre sécurisé et où la mixité sociale est une réalité.

Nous constatons que la fermeture de nos établissements n'a pas fait chuter l'alcoolémie, bien au contraire, ni le nombre d'accidents ou même les débordements nocturnes qui se sont amplifiés, mais cette fermeture a provoqué un phénomène de soirées illégales renforçant ainsi le rôle nécessaire des professionnels dans la gestion de la nuit.

La gestion de la nuit par des professionnels est **un atout pour la société française** en matière de prévention, de sécurité et de santé publique.

A la lecture de ces éléments, nous nous interrogeons sur les blocages qui persistent vis-à-vis de nos établissements de la part de la communauté scientifique, alors même que la balance *bénéfice-risque* pèse pour une réouverture.

Ainsi, nous vous alertons sur le fait que **la jeunesse devient un dommage collatéral de la fermeture de nos établissements** pour un deuxième été consécutif.

Cet été, quoi qu'il arrive, les gens feront la fête sans nous ! et elle se fera sans respect des gestes barrières et sans le protocole sanitaire offert par les discothèques. Ces soirées privées organisées dans des maisons ou appartements loués pour l'occasion, sont, de plus, totalement dépourvus de normes de sécurité type incendie ou évacuation et nous ferions prendre des risques inconsidérés à notre jeunesse de les laisser faire la fête dans ces conditions. Si un incendie se déclare, nous pourrions avoir un drame en l'absence de professionnels, des mesures de sécurité et de connaissances des lieux.

Dans le dernier protocole sanitaire travaillé avec votre Gouvernement, **la profession conditionne l'accès à l'établissement uniquement sur présentation par le client d'un pass sanitaire valide** : le client doit avoir un circuit vaccinal complet ou un test virologique (RT-PCR, antigénique ou autotest) dans les 48h qui précèdent l'entrée dans l'établissement pour limiter le risque. Ce qui est impossible à contrôler dans les rassemblements privés.

Nous sommes prêts à cette mesure, alors même que 90% de nos établissements peuvent accueillir moins de 300 clients. Nous serons ainsi **au-dessus des exigences demandées aux concerts, aux festivals ou même dans les mariages**. D'ailleurs, dans son avis, suite à notre référentiel sur la réouverture des discothèques, le Conseil d'Etat a indiqué clairement « *Le Gouvernement n'est pas cohérent dans son appréciation des risques relatifs aux établissements ERP (c'est-à-dire ouvrir les lieux de danse des mariages et permettre les concerts sans jauge, si inférieurs, à 1.000 personnes et parallèlement laisser fermer les établissements de nuit).* »

Vous constatez l'intérêt des jeunes pour la vaccination qui ont compris que c'est la seule solution pour retrouver une vie normale. Mais cette vaccination ne leur permettra peut-être pas d'aller dans les discothèques françaises mais de s'échapper dans les discothèques espagnoles ou anglaises qui, elles, auront rouvert au 21 juin ou 30 Juin.

Monsieur le Président, vous avez su vous entourer des meilleurs spécialistes pour organiser la réouverture progressive des activités dans notre pays. Pour nos métiers, nous revendiquons être ces spécialistes à vos côtés.

Dans l'attente de votre décision promise par votre Gouvernement au plus tard le 15 juin, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très haute considération.

Roland HEGUY
Président confédéral de l'UMIH

Didier CHENET
Président du GNI

Thierry FONTAINE
Président UMIH Nuit

Jérôme GUILBERT
Président branche discothèques GNI